

Parution de la note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2024

L'entretien-amélioration à son tour dans l'impasse, la CAPEB appelle le Gouvernement à poursuivre son soutien à l'activité de rénovation pour le bénéfice de tous.

Paris, le 2 mai 2024 – Au 1^{er} trimestre 2024, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment diminue de 1,5 % en volume par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Les chiffres mettent en évidence un ralentissement de la baisse de la construction neuve ainsi qu'un premier repli en glissement annuel du volume d'activité en entretien-amélioration qui portait jusqu'à présent la croissance du secteur. Le niveau des carnets de commandes continue de baisser (13 jours de moins qu'un an auparavant) et les besoins en trésorerie concernent une part plus importante des entreprises ce trimestre (5 points de plus qu'à fin 2023).

Bien que la construction neuve enregistre un recul moins rapide ce trimestre qu'au trimestre précédent (-3,5 % contre -4,5 % au 4^e trimestre 2023), elle continue de fortement pénaliser l'activité du secteur et aucun élément ne laisse présager un retournement prochain de la tendance

Les chiffres relatifs à l'activité en entretien-amélioration confirment le bien-fondé du combat mené par la CAPEB pour faire évoluer les modalités du dispositif MaPrimeRénov' et l'importance des mesures annoncées par les Ministres de la Transition écologique et du Logement le 8 mars dernier. En effet, ce premier trimestre 2024 a connu un premier repli de l'activité en entretien-amélioration, en glissement annuel (-0,5 %) après trois trimestres de stagnation. Ce repli s'explique tout particulièrement par la perte de vitesse de la croissance des travaux de performance énergétique (+ 0,5 %, contre + 1,5 % au trimestre précédent). Il était donc temps d'agir. Les mesures qui entreront en application le 15 mai constituent une étape indispensable pour relancer l'activité et la réalisation de travaux de rénovation énergétique par les particuliers en 2024.

L'enjeu désormais est de travailler à la pérennité de l'optimisation du dispositif MaPrimeRénov' pour permettre la réalisation effective de rénovations d'ampleur en grand nombre que la CAPEB appelle de ses vœux. Elle porte ainsi avec détermination l'instauration d'un parcours de travaux sur plusieurs années qui s'appuierait notamment sur la mise en œuvre d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Des mesures similaires pourraient s'avérer tout aussi pertinentes pour stimuler le marché de l'accessibilité des logements. Un pan majeur de l'activité en entretien-amélioration des artisans du bâtiment qui représente un enjeu sociétal tout aussi crucial que la rénovation énergétique pour l'enjeu environnemental. Rappelons en effet qu'à l'horizon 2050, un tiers de la population française aura plus de 60 ans et que 85 % des séniors désirent vieillir chez eux.

Sans compter le levier que représente l'activité de rénovation pour parvenir à créer un choc d'offres de logements ambitionné par le Gouvernement. Assurer les conditions pour que la croissance du secteur de l'artisanat du bâtiment puisse s'épanouir à la hauteur de son potentiel d'activité, c'est garantir aux Français de demain de vivre mieux et plus longtemps dans des logements décarbonés accessibles.

« Ce premier recul de l'entretien-rénovation confirme ce que nous avons prédit et craint. Les mesures obtenues par la CAPEB le 8 mars dernier devraient permettre d'endiguer ce recul. Donnons-nous les moyens de ne plus nous retrouver dans la situation d'impasse, que nous avons connue, en travaillant dès maintenant la concrétisation du parcours de travaux pour 2025. Les défis qui reposent sur l'activité en entretien-amélioration sont nombreux et cruciaux pour notre société : satisfaire les besoins des Français en logement, accélérer la rénovation énergétique et l'accessibilité des logements. Il y a des millions de logements à rénover et ces rénovations ne se feront pas sans les entreprises artisanales du bâtiment. J'en appelle au Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de dispositifs qui leur donnent la possibilité de répondre à ce potentiel colossal d'activité » - Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.



[Télécharger la note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2024](#)

L'ENTRETIEN-AMÉLIORATION IMPACTÉ À SON TOUR...

Au 1^{er} trimestre 2024, la croissance des travaux de performance énergétique est en perte de vitesse (+0,5%, contre +1,5% au trimestre précédent). Ce ralentissement impacte l'activité en entretien-amélioration, qui enregistre son premier recul en glissement annuel depuis la crise sanitaire (-0,5%). En parallèle, la construction neuve est, ce trimestre encore, en difficulté, bien que le recul soit en glissement annuel moins rapide qu'au trimestre précédent (-3,5%). Ainsi, le volume d'activité des entreprises artisanales du bâtiment recule de 1,5% en glissement annuel.

Les perspectives déçues pour l'année 2024 se confirment. Au 1^{er} trimestre 2024, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment diminue de 1,5% en volume ou raccourci au 1^{er} trimestre 2023, même

ventes de logements anciens cumulées sur 12 mois

continue de diminuer depuis août 2023. Le niveau de janvier 2024 est ainsi inférieur de 22,7% ou de janvier 2023, tandis que les montants des crédits à

commande est nettement plus dégradé pour la

construction neuve que pour l'entretien-amélioration (+10 points contre -4 points). La poursuite du ralentissement tendanciel de 2023

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Contact presse

Albertine MINART, chargée des relations presse, CAPEB :

- a.minart@capeb.fr - 01 53 60 50 84